

**UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES**  
Faculté des sciences sociales et politiques  
Département de science politique

# **La politique étrangère française lors de l'intervention militaire en Libye (2011)**

présenté par  
Élodie d'HALLUWEYN et Thierry PIGNOLET  
**(Groupe PF)**



**POLI-D447 - Foreign Policy Analysis – Gaelle PELLON**  
Année académique 2014-2015

## **PARTIE 1**

### **CONTEXTE**

Nous proposons de nous pencher, avec le présent travail, sur la politique étrangère de la France à l'occasion de l'intervention militaire en Libye en 2011- en y analysant plus spécifiquement l'évolution de deux variables, les Procédures Opérationnelles Permanentes (POP) d'une part, et la cohérence cognitive d'autre part. Il est donc utile de replacer d'abord cet examen dans son contexte de politique étrangère sous la présidence de Sarkozy, et plus spécialement en ce qui concerne les pays méditerranéens. Nous rentrerons ensuite dans le vif du sujet, dans le fil des événements directement relatifs à l'intervention militaire de la France en Libye 2011.

Les régions méditerranéennes et arabes font l'objet, depuis le XIXe siècle<sup>1</sup>, d'une politique étrangère soutenue de la part de la France. La politique étrangère française, jusqu'aux points de basculement que représentent les révoltes et mutations du monde arabe, affiche une réputation de pragmatisme : en guise d'exemple, dans le cadre du projet d'Union pour la Méditerranée, la présidence française invite le président syrien Bachar al-Assad lors d'un sommet en juillet 2008 ; comme elle convie le Guide libyen Kadhafi à Paris fin 2007. Ce pragmatisme est motivé, selon Sarkozy, par les opportunités commerciales qu'elle autorise. Ce pragmatisme français en politique étrangère va connaître ses limites avec les révolutions tunisienne (décembre 2010 – janvier 2011) et égyptienne (janvier-février 2011). Les chutes des présidents respectifs Ben Ali et Moubarak vont prendre de court la diplomatie française, qui se voit alors quelque peu dépassée. (Mikaïl 2011 : 39-40)

Ceci explique la position, que l'on peut alors qualifier d'avant-gardiste, qu'affiche la politique étrangère française lors des événements de Libye. Dès le début des troubles dans le pays (15 février 2011), on perçoit une volte-face dans la politique étrangère de la France dans les pays arabes : elle dénonce rapidement les répressions du pouvoir libyen à l'encontre des manifestants, elle reconnaît tout aussi rapidement le pouvoir alternatif proposé par le Conseil National de Transition (CNT), elle pousse à l'adoption de résolutions au Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU) afin de « protéger les populations civiles », elle participe aux opérations armées en Libye et soutient les rebelles anti-Kadhafi. « Sarkozy se précipitera ainsi en Libye [...] afin de signifier son rôle important dans la chute de Kadhafi ». (Mikaël 2011 : 40-41)

---

1. Depuis exactement la campagne de Napoléon en Égypte en 1799 (Mikaïl 2011 : 37).

Au cours du début de l'année 2011, la Cour Pénale Internationale (CPI) mène des travaux afin d'évaluer les crimes commis par les forces de sécurité du régime libyen qui avait été déchu. (ONU 2011a). A la suite de ces constatations, le Procureur de la CPI de La Haye, M. Luis Moreno-Ocampo, met en place une analyse des actes produits durant la période où Kadhafi était au pouvoir, à savoir à peu près quatre décennies. Le rapport constate que des crimes de guerre civile auraient été commis par Kadhafi et sa famille, qui organisa la disparition et la mort de personnes s'exprimant ou agissant en opposition au gouvernement, au pouvoir en place. Les rapports d'analyse demandés par le procureur de la CPI en février 2011 relatent qu'il y avait des manifestants civils libyens pro démocratiques et que les forces de Kadhafi ont riposté sur les manifestants en tirant sans discernement sur la foule. Des milliers de crimes semblent avoir été engendrés par les forces de Kadhafi. Le troisième rapport mené par la CPI relate qu'un des fils Kadhafi, Saif al-Islam Kadhafi, serait responsable de nombreux crimes graves, notamment des meurtres et des viols, lors de la révolution libyenne de 2011 et particulièrement durant la période allant du 15 au 28 février 2011. Suite aux conclusions de ces rapports, le Procureur Moreno-Ocampo décide de prévenir le CSNU. Le procureur présente donc trois rapports au Conseil de Sécurité de l'ONU qui relatent de la situation en Libye (Centre d'actualités de l'ONU 2012).

Une première résolution concernant la Libye, la Résolution 1970 datant du 26 février 2011, est alors votée et entre en vigueur. Cette résolution prévoit plusieurs sanctions : l'instauration d'un embargo sur les armes à destination de la Libye, l'interdiction de voyager, un gel des avoirs pour la Libye et plusieurs mesures en lien avec les tentatives d'exportation illicite du pétrole brut de la Libye vers l'étranger (Nations Unies 2011b). La Résolution 1970, en instaurant cet embargo, permet de bloquer les avoirs, les ressources du régime de Mouammar Kadhafi. Elle a également pour objectif de vérifier les constats alarmants édités par le rapport fourni par le procureur de la CPI. Le 16 mars 2011, la communauté internationale lance un appel au cessez-le-feu à la Libye. Celle-ci ne le respecte pas, poussant les pays à s'engager d'avantage en Libye contre les violences exercées au sein du pays.

Visant alors une zone d'exclusion aérienne, le nouveau ministre des Affaires étrangères et européennes français, Alain Juppé, introduit une nouvelle résolution auprès du CSNU -préparée notamment avec le Royaume-Uni et les États-Unis. Cette fois, la résolution prévoit une zone d'exclusion, « toutes les mesures nécessaires pour protéger les populations et les territoires », et renforce les sanctions déjà adoptées contre le régime de Kadhafi. Le 17 mars

2011 est votée la Résolution 1973. Elle passe avec dix votes « pour » et cinq abstentions. La Chine et la Russie notamment se sont abstenues d'y opposer leur veto, ce qui est interprété comme un succès diplomatique par les partisans de la résolution. (Siegel 2012 : 88-89)

Le 19 mars 2014, Sarkozy organise un « Sommet de Paris pour le soutien au peuple libyen » auquel participent vingt-deux chefs d'État, ministres des affaires étrangères et hauts responsables d'organismes internationaux. Le président français prononce un discours (Sarkozy 2011) à l'issue de cette réunion, réaffirmant les conditions de la Résolution 1973 et leur intention de pleinement respecter les exigences du CSNU. (Siegel 2011 : 89-90)

Pendant le sommet convergeaient déjà les avions de l'Armée de l'Air française vers la Libye. En effet, Sarkozy s'est assuré que les avions français soient les premiers à arriver et à frapper des cibles libyennes. Mais il voulait que cela se fasse sous l'égide d'une opération multilatérale. C'est la raison pour laquelle les États-Unis et le Royaume-Uni lancent également leurs propres opérations. Cependant le président américain, Barack Obama, souhaite rapidement transférer le contrôle des opérations vers l'OTAN, qui prend alors en charge, après accord de Cameron (premier ministre anglais) et Sarkozy, l'exécution de la zone d'exclusion aérienne, l'embargo d'armes et les frappes aériennes. Ceci constituera un échec diplomatique pour Sarkozy, qui aurait souhaité le maintien des opérations sous contrôle franco-anglais. Cependant, la France se réserve le droit de frappes unilatérales sur des cibles libyennes sans en consulter l'OTAN. (Siegel 2012 : 91-93)

Nous ne rentrerons pas ici en détails dans les opérations menées par l'OTAN en Libye, sous le nom de code « Operation Unified Protector ». Il est à remarquer que la France a procédé à plus de frappes que les 17 autres pays de la coalition, effectuant à elle seule 1/3 des sorties de combat. Elle a été très critiquée par ses alliés, d'autre part, pour avoir unilatéralement parachuté des armes aux rebelles libyens, en violation de l'embargo d'armes. En août, le conflit s'accélère et les rebelles s'emparent de la capitale. Le 20 octobre 2014 est retrouvé et tué le dirigeant libyen. L'OTAN met fin à l'opération militaire le 31 octobre 2014. (Siegel 2012 : 93-94)

## PARTIE 2

### ETUDE DE LA PREMIÈRE VARIABLE CHOISIE

### **PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES PERMANENTES (POP)**

L'objet de cette deuxième partie du travail consiste à observer la variable *Standard Operating Procedures (SOP)* ou, en français, « Procédures Opérationnelles Permanentes » (POP). Seule cette dernière abréviation sera dorénavant reprise dans ce travail pour représenter ce concept.

Nous ne pouvons examiner cette variable dans ce travail sans contextualiser d'abord théoriquement la notion, sans nous référer d'abord à la création et à la définition de ce concept par Graham T. Allison, dans un premier article (Allison 1969) puis dans sa thèse de 1971<sup>2</sup> consacrés tous deux à la gestion américaine et soviétique de la crise des missiles à Cuba. Il y décèle et développe trois modèles pour expliquer cette crise : les modèles de *choix rationnel*, *organisationnel*, et *bureaucratique*. C'est dans le modèle *organisationnel*, dérivé de recherches sur la rationalité limitée et sur les organisations, que prend place sa notion de POP. Ce modèle a recours à deux stratégies pour atteindre ses objectifs : une première de décentralisation (par nécessité de procéder à une division extrême des tâches à exécuter par de petites unités administratives), une deuxième consistant à élaborer et mettre en œuvre des POP (Morin 2013 : 194-195). Ces POP sont « des routines pour faire face à des situations standards » et permettent que « les organisations exercent leurs fonctions « supérieures » [...] en faisant des tâches inférieures. [...] Sans ces procédures standards, il ne serait pas possible d'effectuer certaines tâches concertées »<sup>3</sup> (Allison 1969 : 700).

Les POP répondent donc à des organisations, sont spécifiques à une organisation. Les POP sont des règles qui définissent la conduite qu'une organisation doit suivre lorsqu'une situation donnée se présente. Les POP sont disponibles au sein de toutes les sphères d'action du gouvernement ou d'organisation : les forces armées par exemple sont un fervent utilisateur de l'instrument POP, car il leur permet d'atteindre un seuil maximal d'efficacité suite à toute situation. La mise en œuvre des POP permet de planifier à l'avance et donc diminuer le temps de réaction aux diverses situations. En contrepartie, les POP affichent des effets pervers : elles renforcent la rigidité des bureaucraties, ce qui pose problème face à des situations changeantes. On sait que l'inertie et la résilience de la diplomatie et des forces armées américaines ont fait ainsi l'objet d'une réplique célèbre de Roosevelt (Morin 2013 : 194-196).

---

2. Graham T. Allison publie sa thèse en 1971 sous le titre *Essence of Decision : Explaining the Cuban Missile Crisis*. Il en publie une nouvelle version, en collaboration avec Philipp Zelikow, en 1999. (Morin 2013 : 194)

3. Traduction libre.

Nous assimilons les résolutions qui émanent du CSNU à des POP : elles sont en effet destinées à répondre à un type de situation -une crise quant au maintien de la paix et de la sécurité internationales-, et elles sont préalables à une légitimité des interventions étrangères sur la scène internationale. Le 26 février 2011, la Résolution 1970 du CSNU est votée. Il est à remarquer que, si celle-ci exprime bien la désapprobation de la communauté internationale quant aux actions de Kadhafi, elle ne prévoit pas de mesures visant à empêcher le chef d'État de les poursuivre (Siegel 2012 : 71). Cette résolution n'a donc pas envoyé de signal clair à Kadhafi, ni n'a constitué une menace crédible : cette POP n'a donc pu contribuer à désamorcer le conflit (Morin 2013 : 197). Suite aux demandes et insistances diplomatiques de la France et du Royaume-Uni, le CSNU adopte alors également, le 17 mars 2011, la Résolution 1973 relative aux interventions militaires en Libye afin de protéger le peuple libyen. Cette fois, la résolution votée permet la mise en œuvre de mesures de protection de la population et de renforcement des sanctions à l'égard du régime. Mais la formulation choisie, « [...] prendre [...] toutes les mesures nécessaires pour protéger... », ouvre la voie à presque n'importe quelle opération militaire -quand la communauté internationale l'estime « nécessaire » (Siegel 2012 : 88). On a l'impression d'être en face d'une première procédure mal ficelée, aux effets non atteints, ensuite d'une deuxième procédure destinée à rattraper la première, à assurer les effets escomptés -mais cette fois de manière trop large et risquée. Dans les deux cas, ces deux POP sont « en décalage par rapport aux réalités du moment ». De fait, le contexte est tellement changeant (et, en l'occurrence, unique) que des procédures définies par l'ONU pour des situations standards ne peuvent s'y appliquer de manière efficace (Morin 2013 : 196).

Dès le lendemain du vote de la Résolution 1973, le sommet de Paris réunit les dirigeants des pays européens, pays arabes et des États-Unis. La France y joue un rôle particulier et prééminent pour inciter à une intervention militaire en Libye. Ce sommet est un succès, car il permet à la France de disposer d'un soutien international pour établir les interventions militaires en Libye. Nous considérons également ce sommet comme une composante décisive d'une POP : sinon, comment expliquer que, deux heures après le discours de clôture du sommet (Sarkozy 2011), des avions de chasse français étaient en route pour l'espace aérien de Libye ? « Les planifications pour l'instauration d'une zone d'exclusion étaient déjà en place, et les participants se sont réunis pour [...] notamment] donner le feu vert à une opération militaire » (Siegel 2012 : 90).

D'un autre côté, il devra tenir compte également du rôle de l'OTAN. Alors qu'il voulait « continuer son leadership en établissant un commandement franco-britannique pour gérer toutes les opérations militaires », il devra lâcher du lest et autoriser l'Organisation à « prendre en charge l'exécution de la zone d'exclusion aérienne, l'embargo d'armes et les frappes aériennes ». Ceci représente un échec pour le leadership de Nicolas Sarkozy (Siegel 2012 : 92), qui doit se soumettre aux procédures de l'OTAN.

La situation de la politique étrangère de la France a été particulière vis-à-vis de l'Union européenne pendant cette crise. « Sarkozy a considéré l'Union européenne comme une extension de la puissance française, et donc il aurait vu un succès diplomatique pour l'UE comme un symbole de l'influence française » (Siegel 2012 : 81). Malheureusement pour le chef d'État français, l'UE mettra du temps pour suivre ses appels à la mise en place de mesures de rétorsion contre Kadhafi -ralenti en cela par les réticences de l'Allemagne et le Royaume-Uni. Sarkozy regrettera donc un manque de leadership international de la part de l'UE, qui aurait été le reflet de son propre leadership.

Il est à remarquer que Nicolas Sarkozy, malgré son entrain, sa volonté de réagir fortement face à la situation en Libye et son souhait d'agir unilatéralement sur celle-ci, respecte généralement le rôle des institutions internationales : les POP qui y sont définies et adoptées servent donc à légitimer les décisions de politique étrangère françaises. D'ailleurs, à l'inverse, Nicolas Sarkozy souffrira d'une absence de légitimité vivement reprochée par la communauté internationale suite à son initiative de faire parachuter des armes aux rebelles libyens -violant par là l'embargo d'armes. (Siegel 2012 : 93).

Que conclure sur l'examen de la variable POP ? Il s'avère que ce n'est pas que le manque de place du présent travail qui nous empêche de développer plus loin l'examen de cette variable. Nous arrivons aux limites du modèle organisationnel de Allison, « pertinent pour étudier la mise en œuvre de décisions relativement techniques, mais [...] moins pour comprendre le processus de prise de décision sur les questions cruciales de politique étrangère » (Morin 2013 : 198). Nous sommes confrontés aux limites imposées par notre choix de la variable POP, en l'occurrence peu pertinente. Il aurait sans doute été plus intéressant d'examiner les POP mises en œuvre par les forces armées françaises, et plus spécifiquement par l'Armée de l'Air. Mais le degré de confidentialité qui couvre ce type de données ne permet pas d'envisager actuellement un tel travail. C'est ainsi que Allison a revu son livre en 1999, après la divulgation des archives par les gouvernements américains et russes. (Morin 2013 : 194).

### PARTIE 3

#### ETUDE DE LA SECONDE VARIABLE CHOISIE

#### COHÉRENCE COGNITIVE

Il nous paraît d'abord nécessaire de situer la variable dans le champ théorique pertinent. Le niveau d'analyse concerné ici est celui du *décideur* lui-même -en l'occurrence N. Sarkozy. Même si « l'individu demeure une unité d'analyse controversée en relations internationales » (Morin 2013 : 213), on s'accorde à dire maintenant qu'il ne faut pas en ignorer son rôle ni croire, à l'opposé, que la politique étrangère est le simple reflet de la personnalité du leader (Post *et al.*, 2003)<sup>4</sup>. Ces individus voient leur influence sur la politique étrangère varier en fonction de leur *capacité* et de leur *volonté* respectives, mais aussi en fonction des *opportunités* politiques offertes. Ces trois éléments ne sont cependant pas évaluables facilement : c'est la raison pour laquelle les théoriciens ont plutôt observé, dans une approche de psychologie politique, les *perceptions*, la *cognition*, et les *émotions* de ce leader -et leurs influences respectives sur la politique étrangère. La variable observée ici est un de « ces processus mentaux qui permettent aux individus d'interpréter leur environnement » : il s'agit donc d'un processus cognitif. (Morin 2013 : 213-214, 219 ; Pellon 2014)

Le concept de cohérence cognitive désigne la tendance de l'individu à maintenir et entretenir un même système de croyances et d'idées, en intégrant des informations qui correspondent à ces croyances, et en rejetant celles qui viennent en contradiction. L'incohérence cognitive, inconfortable, est ainsi évitée. Les aspirations des individus correspondent également à leurs attentes. En présence d'incohérence éventuelle, les circonstances, des excuses ou des exceptions sont mises en valeur, formulées pour préserver l'axe central du système de croyance adopté par l'individu. (Jervis 1976 ; Morin 2013 : 220).

Rappelons-nous d'abord que le régime de la démocratie en France est présidentiel. Le système politique y est dominé par l'État avec, au sommet, la présidence -surtout dans les domaines de politique étrangère et de la défense (Risse 1991 : 491). Néanmoins, le président « ne peut ignorer le contre-pouvoir exercé par le Parlement » (Morin 2013 : 182). Pourtant, Nicolas Sarkozy est d'abord convaincu que la politique étrangère est un domaine qui lui est exclusivement réservé : « Il devient très important de se débarrasser du Quai d'Orsay, confiait-il [...] en 2007. J'ai un mépris pour tous ces types, ce sont des lâches ». Sur base de cette croyance, il minimisera, dans la mesure du possible, le rôle du ministre des affaires étrangères

---

4. Cité par Morin 2003 : 214, et par Pellon 2014 : chapitre *The decision maker*.

-ou le court-circuitera carrément, ne l'informant pas des décisions prises par lui-même en matière de politique étrangère (Almaric 2012). Il faut savoir que N. Sarkozy développe un leadership assez remarquable, qui aura une influence déterminante sur la politique étrangère française. C'est ainsi qu'il forcera « la main à des diplomates français très prudents en décidant [seul] la reconnaissance du Conseil national de transition (CNT) puis l'intervention armée » (Lagane 2012 : 397). C'est ainsi qu'il organise la réunion des chefs d'État à Paris : il y « a créé une occasion d'apparaître sur les photos, dans les journaux et à la télé comme un grand diplomate » (Siegel 2012 : 90). Le fait de se réserver l'exclusivité de la politique étrangère a été déterminant tout au long de l'intervention française en Libye. Nous avons affaire, quant à l'unité de prise de décision au sens de Hermann & Hermann (Pellon 2014 : chap. 2), à un « *predominant leader* » -et non à un petit groupe ou des acteurs autonomes multiples.

Nicolas Sarkozy est ensuite convaincu que la France doit assumer un rôle déterminant face à la communauté internationale. Il a une conception propre du rôle national, au sens de Kal Holsti (1970), que doit remplir la France sur le plan international (Pellon 2014 : chap. 2 ; Morin 2013 : 113-114). La guerre en Libye lui fournit une opportunité qui, ajoutée à sa capacité et sa volonté (Morin 2013 : 214), lui donne les moyens de le rappeler. Il veut réaffirmer la puissance de la France, « démontrer que la France peut être un leader diplomatique et militaire ». Il pousse l'Union européenne à adopter des sanctions ou le Conseil de sécurité à voter une résolution plus forte (Résolution 1973), il organise la réunion à Paris des chefs d'État. Il veut démontrer que la France est capable de gérer les crises internationales. Il est le premier chef d'État à reconnaître le CNT, mais également à exiger la démission de Kadhafi. Il n'aura pas toujours la réponse souhaitée à sa détermination : l'Union européenne, par exemple, ne va pas assumer ce leadership<sup>5</sup> que lui demande Nicolas Sarkozy. Mais ceci ne remet pas en cause la cohérence de sa croyance : « la France est décidée à assumer son rôle, son rôle devant l'Histoire » (Sarkozy 2011). En ce sens, l'action de Sarkozy en Libye reflète une cohérence dans la politique étrangère menée depuis le début de sa présidence (Siegel 2012 : 96) -même si « elle marque [...] une rupture majeure avec la politique arabe de la France » (Lagane 2012 : 398). Conformément à cette croyance, il se servira de quatre outils : « des institutions internationales, des relations bilatérales et multilatérales, de la rhétorique forte et [...] son énergie personnelle ». Et il saisira l'opportunité que lui offre la situation en Libye. D'aucuns n'hésitent d'ailleurs pas à considérer ces outils sous un autre angle, et à dire que « Sarkozy a démontré de l'arrogance et de

---

5. Le domaine de politique étrangère de l'UE est « *multilevel* » et multi-acteurs, ce qui implique que « l'agenda décisionnel n'inclut pas des décisions politiques et militaires majeures » (Telò 2013 : 153). Ceci explique sans doute, en partie, le retard dans la prise de décision européenne sollicitée par N. Sarkozy.

l'opportunisme en plus du leadership » (Siegel 2012 : 97). Enfin, il est utile et éclairant de resituer le domaine de la politique étrangère de la France dans l'esprit de Nicolas Sarkozy. Il confirme sa croyance : « A travers elle, c'est notre identité en tant que nation que nous exprimons »<sup>6</sup> ? La politique étrangère est donc bien, pour le chef d'État, un élément fondamental de l'identité de la République française (Siegel 2012 : 110).

N. Sarkozy prononce aussi un discours sur la démocratie et les droits de l'homme -même si on peut observer dans ce domaine maintes contradictions. Sa déclaration à la sortie de la réunion des chefs d'État à Paris, qui précède de peu la première attaque militaire française sur la Libye, est représentative à cet égard : il y parle de « ces révolutions [qui] ont fait naître une immense espérance dans le cœur de tous ceux qui partagent les valeurs de la démocratie et des droits de l'homme », d'une intervention militaire « au nom de la conscience universelle qui ne peut tolérer de tels crimes » (Sarkozy 2011). La cohérence de l'idée semble tenue pendant toute l'intervention française. Pourtant l'examen de la cohérence cognitive ne nous paraît pas très valide à cet égard : elle n'atteste pas nécessairement de la cohérence de cette idée, mais plutôt de la cohérence dans l'instrumentation de cette idée dans un discours.

Une action de N. Sarkozy retient notre attention, celle d'avoir parachuté des armes aux rebelles libyens, en violation de l'embargo. Nous pensons qu'il s'agit là d'un symptôme d'un (ré)ajustement de l'esprit du dirigeant. Il devait disposer d'informations qui, sur le terrain, prouvaient la mise en péril de ses projets de leadership politique et militaire. On ne sait s'il a ignoré des informations incompatibles avec son système de croyances, et s'il a adopté d'autres compatibles. Mais il a tout cas adopté un comportement non conforme aux résolutions du CSNU, mais en complète adéquation avec ses propres croyances (Morin 2013 : 220) -notamment la nécessité d'affirmer à tout prix le leadership de la France dans les pays arabes.

Nous pouvons donc reconnaître que la variable de la cohérence cognitive est pertinente tout au long de l'intervention française en Libye, pour deux points principalement : quant à l'exclusivité de la gestion de la politique étrangère par le chef d'État, et par le souci d'affirmer au niveau international la puissance diplomatique et militaire de la France. Quant au premier aspect, il organise lui-même des réunions de chefs d'État, il écarte des informations ou des actions/interactions avec le ministre des affaires étrangères. Quant au deuxième aspect, il saisit l'opportunité de la situation en Libye pour desservir, par son leadership et son volonté politique, sa croyance en la nécessaire grandeur de la France au niveau international.

---

6. Allocution de M. Nicolas Sarkozy à l'occasion de l'ouverture de la XVème Conférence des Ambassadeurs, Palais de l'Élysée, 27 août 2007. Cité par Siegel 2012 : 110.

**PARTIE 4**  
**INTERACTION ET INTEGRATION THEORIQUE**  
**DES 2 VARIABLES**

Rappelons d'abord que nous déplorons le choix de la variable POP pour l'examen de notre cas d'étude, plus pertinente pour examiner des décisions d'ordre technique que de politique étrangère. D'autre part, si le choix de la variable de la cohérence cognitive a été relativement pertinent, il eût été plus enthousiasmant, en l'occurrence, d'examiner une autre variable approchant également l'agent -celle du style de gestion (Morin 2013 : 208), celle du leadership (Alexander George). Car on peut souligner la personnalité volontaire, le leadership, la capacité de gestion des informations et des personnes (Morin 2013 : 207) de N. Sarkozy. Jouons cependant le jeu imposé par le présent travail, puisqu'imposé par notre choix *a priori* des deux variables .

Remarquons que ces deux variables relèvent de deux niveaux d'analyse différents. Les POP sont une des deux stratégies organisationnelles qu'Allison identifie -avec la décentralisation- dans le modèle organisationnel. Mais en l'occurrence, les POP examinées sont celles d'organisations supra-nationales : il s'agit donc du niveau international. La cohérence cognitive, quant à elle, est une variable cognitive attachée à un décideur au niveau national.

Or, comme nous l'avons vu au cours (Pellon 2014 : chap. 2), Peter Gourevitch (1978 : 911) confirme l'interaction entre nos deux variables, la nationale et l'internationale : « les relations internationales et les politiques nationales sont si interreliées qu'elles devraient être analysées simultanément, comme des ensembles » (cité dans Morin 2013 : 48). Le système international est tout autant cause que conséquence des « politiques et structures nationales ». Ceci correspond au premier objectif de cette partie 4 : *l'interaction* entre les deux variables.

Selon Morin (2013 : 48), « la tendance actuelle est toujours à l'intégration des niveaux d'analyse » que représentent nos deux variables, le national et l'international : c'est le deuxième objectif de cette partie 4. Une modalité d'intégration qui nous paraît convenir à cet exercice est la théorie des jeux à deux niveaux (Morin 2013 : 48), sur base du texte de Robert Putnam, *Diplomacy and Domestic Politics : The Logic of Two-Level Games* (Putnam 1988). Cette théorie, mobilisée notamment pour l'observation des négociations internationales, est une approche pluraliste (Skidmore & Hudson 2003) de l'examen des contraintes internes sur les démocraties -celui-ci étant lui-même un des deux débats (l'autre, complémentaire, étant

centré sur les effets des régimes sur la politique étrangère) soulevés dans le champs de recherche sur les régimes politiques en FPA (Pellon 2014 : chap. VI).

On peut assimiler ici Nicolas Sarkozy au « négociateur en chef » de R. Putnam, qui dispose d'un certain « ensemble-gagnant » ou marge de manœuvre entre le niveau international et le niveau national. L'ensemble-gagnant « est défini comme l'ensemble des différentes possibilités d'accords internationaux qui, dans le cadre d'une négociation donnée, pourraient être approuvés au niveau national » (Morin 2013 : 61). La négociation donnée est ici celle qui peut conférer un statut de leader militaire et diplomatique à la France au niveau international.

Trois variables conditionnent l'étendue de l'ensemble-gagnant. La première est le « degré de contrainte constitutionnelle ». Ce dernier nous semble réduit, car Nicolas Sarkozy essaie judicieusement d'agir avec l'approbation, sous l'égide des procédures, des POP des organisations internationales dont fait partie la France, l'ONU, l'OTAN (même si ceci constitue un échec diplomatique pour Sarkozy) ou l'UE. Au grand regret de Sarkozy, l'UE mettra du temps pour répondre à ses appels pour la prise de mesures de rétorsion envers Kadhafi -ce qui ne l'empêchera pas de continuer à prendre l'initiative. Donc, d'un côté il décide de profiter des POP des institutions qui lui sont favorables, d'un autre côté il se passe de celles qui pourraient lui être défavorables ou qui, pour le moins, le ralentissent dans son action. La deuxième variable est constituée par le « degré de cohésion et de mobilisation des acteurs sociaux ». Remarquons qu'il s'agit là d'une variable conjoncturelle de contrainte sur les démocraties (Pellon 2014 : chap. VI). Hors souvenons-nous d'une part que Nicolas Sarkozy se réserve autant que possible l'exclusivité de la politique étrangère de la nation, écartant par là un maximum de velléité de protestation ou pression (Putnam 1988 ; Morin 2013 : 60-62). De plus, même s'il est vrai que le changement de politique étrangère de la France répond, en février 2011, à une opinion publique en attente de changement après le constat d'une politique étrangère en déclin (Siegel 2012 : 73), l'influence de cette opinion publique sur la prise de décision en politique étrangère de cet État fort n'y est généralement que limitée (Risse 1991 : 502)<sup>7</sup>. Rappelons-nous aussi qu'une des croyances de Nicolas Sarkozy est la nécessité de restaurer la grandeur, le leadership militaire et diplomatique de la France au niveau international -ce qui ne peut que renforcer -du moins dans un premier temps- la cohésion sociale autour de lui. La troisième variable, enfin, est constituée par les

---

7. En l'occurrence, cette influence de l'opinion publique française évoluera cependant au fil de l'intervention en Libye : les « [...] États européens qui ont poursuivi la voie de la personnalisation du leadership et renforcé le poids du niveau central par l'élection au suffrage universel du président [...] ont souvent vécu des expériences très controversées au niveau de l'opinion publique nationale elle-même ([...] N. Sarkozy en Libye) » (Telò 2013 : 153-154)

stratégies mises en place par le négociateur en chef. Il prend soin de ne pas multiplier les acteurs impliqués (il est relativement seul), l'échéancier n'est guère flexible (les avions français se trouvaient déjà quasi sur place à la clôture du Sommet de Paris). Nous pouvons donc dire que la position respective de ces 3 variables au sein du jeu à 2 niveaux permet à N. Sarkozy de disposer d'un ensemble-gagnant favorable, d'une marge de manœuvre confortable. (Putnam 1988 ; Morin 2013 : 60-62)

A partir de l'étendue de l'ensemble-gagnant concerné, « la théorie des jeux à deux niveaux formule trois prédictions concernant l'issue des négociations » (Morin 2013 : 62). Quant à la première prédiction (« la réduction d'un ensemble-gagnant réduit d'autant la probabilité de conclure un accord »), il n'y a pas eu de chevauchements inacceptables pour une partie ou pour l'autre : Sarkozy voulait être le leader et être le premier sur place : on ne l'a pas contrarié ; l'UE ne l'a pas suivi tout de suite mais ne lui a rien imposé ou interdit non plus ; l'OTAN a repris le commandement d'opérations conjointes, mais il l'a accepté ; et il a trouvé dans le Royaume-Uni un allié pour mener à bien certaines opérations. La deuxième prédiction établit « qu'un ensemble-gagnant étroit accroît le rapport de force d'un négociateur en chef » : l'étroitesse de la marge de manœuvre nationale se manifeste paradoxalement, ici, par l'appui, par la demande de l'opinion publique française pour un changement de politique étrangère dans les pays arabes -ce qui lui donne donc la légitimité internationale pour intervenir en leader. La troisième prédiction (« un négociateur en chef peut profiter de contraintes internationales pour imposer ses préférences aux acteurs nationaux ») se trouve enfin vérifiée par la légitimité nationale conférée à ses actions par les travaux de la CPI sur la situation en Libye, par les résolutions 1970 et 1973 du CSNU.

On peut enfin considérer que les négociations de la France quant à son leadership en matière de résolution de la situation en Libye sont relatives à un cas particulier. Il s'agit d'une occurrence statique, non évolutive dans le temps : l'intervention française en Libye est bel et bien terminée. La théorie des jeux à deux niveaux, de type statique, s'applique parfaitement à ce type de négociations internationales (Morin 2013 : 64).

Enfin, plus généralement, cette théorie est également conforme à l'aspect « multi-level » repris à l'agenda de la recherche contemporaine en FPA (Pellon 2014 : chap. 2) : il serait donc intéressant de relancer une observation des mêmes décisions de politique étrangère française en se penchant, cette fois, sur les aspects « multi-causal » et « multi-disciplinary » du même agenda.

## BIBLIOGRAPHIE

- ALLISON Graham T., 1969, « Conceptual Models and th Cuban Missile Crisis », *American Political Science Review*, volume 63, numéro 3, pp. 689-718.
- ALMARIC Jacques, 2012, « Sarkozy, l'inconstance faite diplomatie », *Alternatives internationales*, automne, numéro 54, p. 12. Consulté sur Internet (<http://www.cairn.info/magazine-alternatives-internationales-2012-3-page-12.htm>) le 15 décembre 2014.
- CENTRE D'ACTUALITÉ DE L'ONU, 2012, *La CPI pourrait accepter le jugement du fils de Kadhafi par un tribunal libyen*, Dépêches du Service d'information de l'ONU, 16 mai. Consulté sur Internet (<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=28198#.VKWI-F2Le1G>) le 15 décembre 2014.
- GOUREVITCH Peter, 1978, « The Second Image Reversed : The International Sources of Domestic Politics », *International Organization*, volume 32, numéro 4 : 881-912.
- HOLSTI K. J., 1970, « National Role Conception in the Study of Foreign Policy », *International Studies Quarterly*, volume 14, numéro 3 : pp. 233-309.
- JERVIS Robert, 1976, *Perceptions and Misperceptions in International Politics*, Princeton, Princeton University Press.
- LAGANE Guillaume, 2012, « Premier bilan de la guerre de Libye », *Commentaire*, numéro 138, été : 393-400. Consulté sur Internet (<http://www.cairn.info/revue-commentaire-2012-2-page-393.htm>), le 15 décembre 2014.
- MIKAÏL Barah, 2011, « La France et les mutations arabes », *Confluences Méditerranée*, numéro 79, automne : 37-46. Consulté sur Internet (<http://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2011-4-page-37.htm>), le 15 décembre 2014.
- MORIN Jean-Frédéric, 2013, *La politique étrangère. Théories, méthodes et références*, Ed. Armand Colin, Coll. U, Science politique, Paris.

- NATIONS UNIES, 2011a, *Conférence de presse de M. Luis Moreno-Ocampo, Procureur de la Cour Pénale internationale (CPI), sur la Libye*, Couverture des réunions & communiqués de presse, 2 novembre. Consulté sur Internet (<http://www.un.org/press/fr/2011/Conf111102-CPI.doc.htm>) le 15 décembre 2014.
- NATIONS UNIES, 2011b, *Comité du Conseil de Sécurité établi par la Résolution 1970 (2011) concernant la Libye*, Département de l'information. Consulté sur Internet (<http://www.un.org/french/sc/committees/1970/index.shtml>) le 15 décembre 2014.
- PELLON Gaëlle, 2014, *Foreign Policy Analysis*, syllabus de cours 2014-2015, Université Libre de Bruxelles.
- POST Jerrold, WALCKER S., WINTER D., 2003, « Profiling Political Leaders », in Post J. (dir.), *The Psychological Assessment of Political Leaders*, Ann Arbor, University of Michigan Press : 1-10.
- PUTNAM Robert D., 1988, « Diplomacy and Domestic Politics : the Logic of Two-Level Games », *International Organization*, volume 42, numéro 3, été : pp. 427-460.
- RISSE-KAPPEN Thomas, 1991, « Public Opinion, Domestic Structure and Foreign Policy in Liberal Democracies », *World Politics*, volume 43, numéro 4, juillet : pp. 479-512.
- SARKOZY Nicolas, 2011, *Déclaration sur l'application de la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU exigeant un cessez le feu immédiat et l'arrêt des violences contre les populations civiles en Libye*, République française, Premier ministre, Direction de l'information légale et administrative (DILA), Paris, 19 mars. Consulté sur Internet (<http://discours.vie-publique.fr/notices/117000703.html>) le 15 décembre 2014.
- SIEGEL Heather Annette, 2012, « Les ambitions de Sarkozy et le leadership français dans l'intervention en Libye de 2011 », *CMC Senior Theses*, Paper 401. Consulté sur Internet ([http://scholarship.claremont.edu/cmc\\_theses/401](http://scholarship.claremont.edu/cmc_theses/401)) le 15 décembre 2014.

- TELÒ Mario, 2013, *Relations internationales. Une perspective européenne*, Éditions de l'Université de Bruxelles, Institut d'Études Européennes, troisième édition revue et augmentée.